Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 119 (2011)

Artikel: La survivance des anciens monastères vaudois dans la cartographie du XVIe au XVIIIe siècle : avec une annexe. Notice complémentaire sur le territoire de l'ancienne chartreuse d'Oujon et son bornage

Autor: Auberson, Laurent

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-847065

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Laurent Auberson

LA SURVIVANCE DES ANCIENS MONASTÈRES VAUDOIS DANS LA CARTOGRAPHIE DU XVI^e^ AU XVIII^e^ SIÈCLE

AVEC UNE ANNEXE: NOTICE COMPLÉMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE L'ANCIENNE CHARTREUSE D'OUJON ET SON BORNAGE

Une des manifestations les plus spectaculaires de la Réforme protestante introduite en 1536 par les Bernois a sans doute été la suppression des quelque quarante-huit établissements religieux que comptait le Pays de Vaud[1]. Pour une bonne partie d'entre elles, ces communautés étaient établies dans des villes ou des bourgs où leur présence, tant par l'effectif des religieux que par l'architecture des maisons, était souvent très discrète. Plusieurs couvents anciens ont pu donner naissance à un bourg, comme Romainmôtier ou Payerne par exemple. Mais parmi ceux qui existaient encore en 1536, nous nous intéresserons ici à un petit groupe d'anciens établissements religieux vaudois situés à l'écart des localités actuelles: ce sont principalement les chartreuses d'Oujon et de La Lance, les abbayes cisterciennes de Bonmont, de Hautcrêt et de Montheron, l'abbaye de prémontrés du Lac-de-Joux et enfin l'hospice puis couvent de carmes de Sainte-Catherine dans le Jorat. Sur ces sept couvents, les six premiers ont aussi pour caractéristique importante d'avoir constitué des seigneuries territoriales étendues dont le fonctionnement économique, au début du moins et idéalement, était fondé sur le faire-valoir direct. Une fois les communautés supprimées, les maisons ont connu des destinées très diverses, allant de l'abandon complet définitif (Oujon, Hautcrêt) ou temporaire (Montheron) à des réaffectations et privatisations sous différentes formes.

Les cartes anciennes du Pays de Vaud, qui pour l'essentiel sont toutes postérieures à la Réforme, révèlent à l'observateur attentif d'étonnantes survivances qui font l'objet de cette étude[2]. Nous distinguerons trois catégories de cartes en fonction des motivations qui ont amené à les faire établir: les cartes sectorielles dressées dans le contexte

1 Chiffre établi sur la base des index d'*Helvetia Sacra* [désormais *HS*], volume X, Bâle: Schwabe, 2007. À une très faible marge d'incertitude près (suppressions légèrement antérieures ou postérieures à 1536), il donne une idée du nombre de communautés, toutes congrégations confondues.

2 Cet article est une version entièrement remaniée et abrégée d'une étude intitulée «Oujon, la destinée cartographique d'une chartreuse après sa suppression», à paraître dans les actes du congrès *Les chartreuses et leur espace*.

particulier des contestations de frontière avec le comté de Bourgogne, les cartes officielles de la République de Berne et les cartes de la Suisse éditées par les grands entrepreneurs cartographiques de la Renaissance et du XVII^e siècle.

LA CARTOGRAPHIE NÉE DES CONTESTATIONS DE FRONTIÈRES DANS LE HAUT JURA AU XVI^e SIÈCLE

Un des motifs principaux qui amènent à faire dresser une carte est la fixation de frontières. Or la conquête bernoise de 1536, même une fois admise en tant que changement d'autorité, n'a pas manqué de susciter des contestations sur le détail des frontières, et, dans ces contestations, l'héritage des anciens monastères – en leur qualité ici de seigneuries territoriales – joue un rôle important.

Dans ses conquêtes occidentales, Berne doit assurer ses frontières face au duc de Savoie, qui tente par la voie diplomatique de récupérer le Pays de Vaud et face au Comté de Bourgogne, terre d'Empire passée en 1548 à la branche espagnole des Habsbourg, et bastion du catholicisme. En 1564, le traité de Lausanne conclu avec la Savoie prévoit, contre la cession définitive du Pays de Vaud, la restitution par Berne du Chablais et du Pays de Gex[3]. De ce côté, la situation est ainsi stabilisée.

Avec la Franche-Comté, le conflit est à la fois plus local (il porte essentiellement sur la possession de Saint-Cergue et le tracé exact de la frontière entre la vallée de Joux et la région de la Dôle) et plus long, puisqu'il ne sera réglé durablement qu'en 1606 par une sentence d'arbitrage, puis en 1648 par un traité[4]. D'un côté, l'abbaye de Saint-Claude, puissante seigneurie ecclésiastique, sorte d'enclave dans le comté de Bourgogne, détentrice d'une vaste « Terre », se réclame des droits qu'elle prétend posséder depuis l'époque de Charlemagne sur la haute vallée de l'Orbe et même sur la vallée de Joux, d'où elle a été évincée par les prémontrés[5]. De l'autre côté, Berne se pose en successeur des chartreux d'Oujon et revendique purement et simplement ce qui était le désert du monastère, dont la frontière passait sur le cours de l'Orbe et englobait Les Rousses et la Montagne des Tuffes avec la vallée des Dappes[6].

3 Cf. Wilhelm Oechsli, *Le Traité de Lausanne*, Berne: K. J. Wyss, 1906.

4 L'histoire détaillée de cette frontière reste encore à écrire. La question de la vallée des Dappes, tardivement réglée, déborde de notre propos. Cf. L. Mogeon, « La question de la Vallée des Dappes d'après les Mémoires du landammann Muret », *RHV*, N° 45, 1937, pp. 98-115, 183-184 (très succinct, surtout pour la période ancienne).

5 Cf. Hans Conrad Peyer, « Die Entstehung der Landesgrenze in der Vallée de Joux. Ein Beitrag zur Siedlungsgeschichte des Juras », *Revue suisse d'histoire*, N° 1, 1951, pp. 429-451. L'auteur voit dans la charte de Charlemagne un faux du XI^e siècle.

6 Cf. Laurent Auberson *et al.*, *Notre-Dame d'Oujon. Une chartreuse exemplaire ?* Lausanne: Cahiers d'archéologie romande 65, 1999, pp. 44-48 et la carte en annexe.

Fig. 1. Carte franc-comtoise des environs de 1600. Dessin à la plume aquarellé, 197 x 24 cm. © Archives départementales du Doubs, ms. 245, photographie Gérard Antoni.
A: partie ouest, avec au centre l'abbaye du Lac-de-Joux;
B: partie est, avec à gauche Oujon (11), au centre Bonmont (S) et à droite en bas Saint-Claude (A).

C'est très probablement dans ce contexte qu'a été établie une carte-vue en partie aquarellée, conservée aux Archives départementales du Doubs, à Besançon[7] (fig. 1). Nous n'avons plus le dossier qu'elle devait accompagner et la carte ne porte ni date ni d'autre inscription qu'une légende – assez précise – renvoyant à des chiffres et à des lettres. Le point de vue du cartographe est le comté de Bourgogne, le Léman («lac de Lozanne») étant placé en haut. Ce précieux document a été récemment interprété, avec beaucoup de vraisemblance, comme pièce préparatoire à l'arbitrage de 1606[8].

Le répertoire des signes conventionnels utilisés (villes de taille diverse comme Nyon, Saint-Claude, Coppet ou Gex), villages avec église, fermes isolées (fruitières) est conforme aux usages de la cartographie du XVI^e siècle[9]. Quant aux établissements religieux abandonnés, il y en a trois dans la zone d'intérêt majeur (la haute vallée de l'Orbe). L'abbaye de prémontrés du Lac-de-Joux est dessinée comme un village groupé autour d'une église. L'abbaye cistercienne de Bonmont, à moitié cachée par la Dôle et signalée par la lettre S, présente une tour massive sans croix. La chartreuse d'Oujon enfin (signalée par le numéro 11 et dite dans la légende *«Abaye d'Augeon»*) frappe par la qualité expressive du dessin du clocher de l'église, qui n'a sans doute jamais existé ainsi, avec ses gables et sa flèche très élancée, qui sont typiques du gothique finissant et donnent au monument une singulière individualité, ce motif de dessin architectural ne se retrouvant nulle part ailleurs sur la carte. On distingue encore, en plus de l'église et caché par elle, un autre bâtiment. Deux générations après son abandon, la chartreuse reste donc, du point de vue comtois, un élément marquant du paysage.

Le contraste est indéniable avec la représentation d'une église d'Oujon à clocher ruiné sur une carte bernoise légèrement plus ancienne. Celle-ci fait partie d'un dossier constitué par les Bernois à la suite d'un incident survenu en 1571 (vol de bétail commis par les gens de Septmoncel), et pour lequel ils ont réuni et recopié toutes les chartes médiévales qu'ils entendaient produire à l'appui de leurs revendications. Les Archives

7 Archives départementales du Doubs, Manuscrit 245.

8 *Un raid des Bernois à la frontière du Jura en 1593 dans la région des Rousses*, transcrit par Roger Cretin-Maitenaz, Besançon: Amis des Archives de Franche-Comté, 2009, pp. 94-95. Une datation plus ancienne (premières années du XVI^e siècle), proposée dans un catalogue d'exposition, *L'espace comtois par la cartographie du XVI^e au XVIII^e siècle*, Besançon: Direction régionale des affaires culturelles Franche-Comté [etc.], 1995, pp. 38-39, ne paraît pas devoir être retenue, notamment parce qu'il manque une raison pour l'établissement d'une carte de la frontière à cette époque.

9 Cf. François de Dainville, *Le langage des géographes. Termes, signes, couleurs des cartes anciennes 1500-1800*, Paris: A. et J. Picard, 1964; Patrick Gautier Dalché, «Limite, frontière et organisation de l'espace dans la géographie et la cartographie de la fin du Moyen Age», in Guy P. Marchal (éd.), *Frontières et conceptions de l'espace (11^e-20^e siècles)*. Actes du colloque de Lucerne, 1995, Zurich: Chronos, Clio Lucernensis 3, 1996, pp. 93-122.

Fig. 2. Carte des négociateurs bernois mise au net, vers 1571. Bailliage de Nyon. Détail. Dessin à la plume. © ACV, Bq 2. Photographie de l'auteur.

cantonales vaudoises possèdent un dossier d'esquisses au graphisme très sommaire[10] et un dossier de cartes plus élaborées, qui ont sans doute été emportées par les négociateurs[11] (fig. 2 et 3). Outre les lieux habités, ces cartes montrent des repères topographiques (montagnes, cours d'eau) et – élément important longtemps absent des cartes générales dont il sera question plus bas – les routes, qui nous révèlent la perception des enjeux stratégiques. Remarquons au passage aussi le soin mis à faire figurer les fruitières, signe de leur importance économique.

Plusieurs anciens monastères vaudois sont ici représentés: Oujon, Bonmont, Lac-de-Joux et même Le Lieu et le très ancien ermitage de Pontius. L'église de la chartreuse

10 ACV, GC 423.

11 ACV, Bq 2. En 1860, l'archiviste Baron lui a donné le titre suivant: «Cartes, plans, procès-verbaux et autres pièces, relatifs à la délimitation des frontières le long du mont Jura, entre le Canton de Berne, le Pays de Gex et la Franche-Comté, ensuite du Traité conclu à Lausanne en 1564.» Cette description est inexacte, puisque le traité de 1564 au sujet du Pays de Gex est déjà conclu. Il s'agit ici uniquement de la Franche-Comté et en particulier de la Terre de Saint-Claude.

d'Oujon, malgré son clocher ruiné, souligne l'importance de l'ancien établissement religieux, lequel se trouve ainsi mis à égalité de niveau sémiographique avec Saint-Claude (église intacte), Bonmont, le Lac-de-Joux et Saint-Cergue. Cette mise en évidence est d'autant plus frappante que la seigneurie n'a pas subsisté en tant que telle, que l'église est désaffectée (les paroissiens d'Arzier ont la leur depuis le début du XIVe siècle), qu'aucun village ne s'est formé autour du monastère (lequel avait tout fait pour qu'il n'y en eût pas) et que le site, en retrait de la route, est d'ores et déjà promis à un rapide retour à la friche. L'importance accordée à cet établissement délaissé – alors que le village d'Arzier ne figure pas sur la carte – s'explique à notre sens par son passé de seigneurie territoriale et par sa signification comme référence pour le tracé de la frontière. Dans les négociations à propos de terres aux alentours du col de Saint-Cergue, c'est en effet toujours « à cause d'Oujon » que Berne fait valoir ses revendications.

Le dessin choisi pour l'ancienne abbaye cistercienne de Bonmont est intéressant parce que sans pareil sur toutes les quatre cartes : on n'est plus sûr de reconnaître l'église, alors déjà transformée en bâtiment rural, mais plutôt deux bâtiments voisins, dont l'un en forme de tour, à l'intérieur d'une enceinte crénelée. Il est difficile d'interpréter cette dernière autrement que comme l'ancienne clôture monastique, mais son aspect est étonnamment imposant[12]. L'abbaye sécularisée n'a plus alors que le statut de domaine administré par un gouverneur dépendant du bailli de Nyon, mais – fait très révélateur de la continuité des établissements religieux comme lieux d'expression du pouvoir – Bonmont sera érigé en bailliage autonome en 1711, sans que l'on puisse voir dans cette promotion une quelconque motivation stratégique (il suffit pour s'en convaincre d'un coup d'œil à la carte des voies de communication, dont Bonmont est sensiblement à l'écart) : pure affaire de prestige, donc, et d'ailleurs matérialisée peu après par la construction d'un château. Une remarque similaire peut sans doute être faite à propos de Romainmôtier : une fois l'abbaye supprimée, ce n'est pas l'importance du bourg ni sa situation stratégique qui expliquent sa promotion au rang de chef-lieu de bailliage, mais l'héritage de la seigneurie ecclésiastique.

Quant à l'abbaye du Lac-de-Joux, il est significatif qu'elle se trouve fortement mise en évidence et isolée (alors que l'église était déjà devenue la paroissiale d'un village en

12 On parle pourtant à plusieurs reprises, au XVIIe et au XVIIIe siècle, du mur d'enceinte : cf. l'état des biens dressé en 1628 (« la maison de Bonmont, entourée de murs », cit. dans Eugène Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne : F. Rouge, vol. 1, 1914 [réimpr. 1982], p. 253) ; en 1798, lors de la nationalisation des biens, on mentionne également « l'enceinte » (cit. dans Patrick-R. Monbaron, « Le destin de l'abbaye de Bonmont : de la sécularisation à la privatisation », in *Pro Bono Monte*, Chéserex : Association « Pro Bono Monte », 1987, pp. 14-31, en part. p. 17).

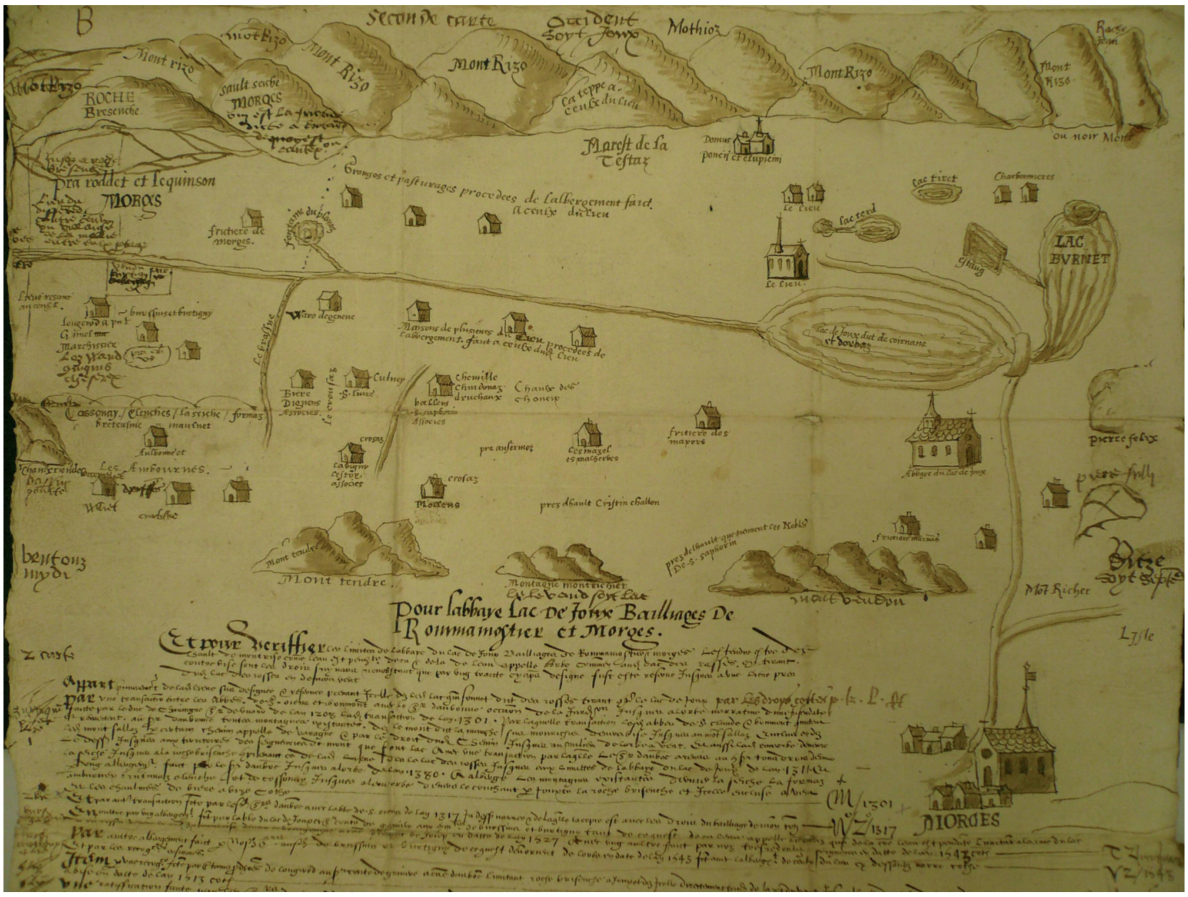

Fig. 3. Carte des négociateurs bernois mise au net, vers 1571. Bailliages de Romainmôtier et Morges. Détail. Dessin à la plume. © ACV, Bq 2. Photographie de l'auteur.

expansion). Ici aussi, c'est manifestement l'emblème du pouvoir territorial que l'on veut représenter.

Le Lieu est également d'intérêt pour notre propos : l'ancien ermitage, autour duquel s'est peu à peu formé un village (lui aussi représenté, beaucoup plus petit), a depuis longtemps disparu, mais il reste un élément marquant des enjeux territoriaux liés à la confiscation des seigneuries ecclésiastiques. Chose plus surprenante encore, la carte montre non seulement l'église de l'ancienne petite communauté monastique du Lieu, au sud-ouest du village homonyme et bien distincte de celui-ci, mais aussi, au nord-ouest, au pied du Risoux, une chapelle avec maison adossée, désignée comme *«Domus Poncii et Elupicini»*, et qui est probablement l'ermitage primitif[13]. Cet établissement n'avait plus aucune réalité juridique en 1536, mais, si l'on ne veut pas prêter à l'auteur anonyme de cette carte – de même qu'à Thomas Schoepf presque au même moment,

13 Cf. Olivier Pichard, «Le Lieu», in *HS* III/1, Berne : Francke, 1986, pp. 262-271, en particulier p. 263. Remarquons au passage qu'il s'agit là de la seule légende en latin sur toutes les cartes de ce dossier.

comme nous allons le voir – un intérêt purement archéologique pour ce témoin du passé, il faut croire qu'il était important, aux yeux des Bernois, de le faire figurer comme réaffirmation de l'absorption du Lieu par l'abbaye du Lac-de-Joux au début du XIII^e siècle.

Derrière leur apparence mal cohérente, ces cartes établies dans le contexte du conflit de frontière révèlent une systématique propre. Il faut en effet renoncer à les lire comme des documents topographiques (elles ne sont pas comparables aux cartes géographiques dressées à la même époque), mais comme les supports graphiques de revendications territoriales. La disproportion entre la réalité matérielle des anciens établissements religieux et la représentation amplifiée qui en est donnée sur les cartes relève donc d'une méthode systématique.

LA CONSOLIDATION DU TERRITOIRE : LES CARTES GÉNÉRALES DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE

Ayant traité d'un ensemble de cartes qui, par le motif même qui les a fait établir, accorde une importance privilégiée à certains bâtiments et à certains éléments topographiques, il nous faut aborder maintenant des cartes plus générales, au graphisme plus uniformisé et plus systématique, et d'un propos – théoriquement du moins – plus neutre.

Une fois constitué et peu à peu consolidé pour plusieurs siècles, le territoire de la République de Berne reçoit sa codification cartographique, qui est en même temps la célébration d'un État qu'une série de conquêtes a considérablement agrandi en moins d'un siècle et demi. De 1567 à 1577, Thomas Schoepf, médecin de la ville de Berne, entreprend un relevé cartographique complet du territoire bernois. Sur le plan technique, son œuvre est intéressante parce qu'il s'agit des premières cartes gravées selon la technique de l'eau-forte, et non plus sur bois, ce qui constitue un notable gain de précision[14]. Malgré le souci d'exactitude manifesté par la méthode de relevé et par le procédé de gravure, il s'agit encore d'une carte-vue (on est encore loin de la représentation planimétrique), où les montagnes et les collines sont dessinées de profil et les localités par des signes conventionnels également de profil avec une perspective sommaire. L'accent est mis sur la chorographie, et les voies de communication routière sont totalement absentes.

Sur les feuilles couvrant le Pays de Vaud, le mode de représentation des anciens établissements religieux est intéressant à plusieurs égards (fig. 4-6). Le dessin le plus étonnant est celui de l'ancienne chartreuse d'Oujon, qui occupe une place sans commune mesure avec l'importance réelle du lieu quarante ans après sa suppression. Elle est à distance égale, ce qui est exact, d'Arzier et de Saint-Cergue. Pour cette dernière localité,

14 Leo Weisz, *Die Schweiz auf alten Karten*, Zurich : Neue Zuercher Zeitung (3^e éd.), 1971, pp. 92-93.

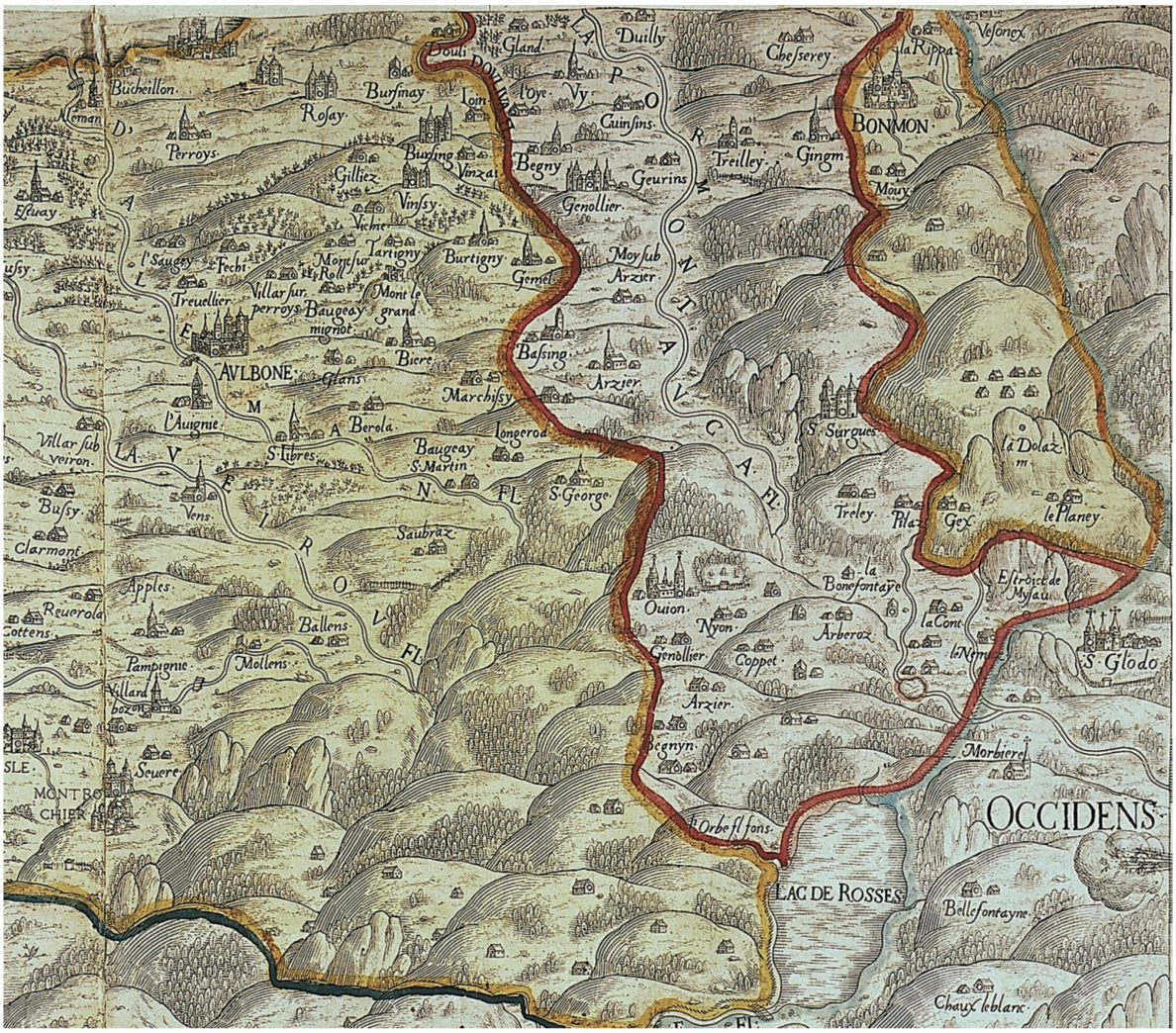

Fig. 4. Carte du Pays de Vaud par Thomas Schoepf, 1577. Gravure en taille-douce avec surcharges en couleur, 46 x 65 cm. Échelle approximative 1:100 000. Oujon, Bonmont, Saint-Claude. Détail. © Bibliothèque universitaire de Berne, collection Ryhiner.

le signe conventionnel sans équivoque et l'emplacement sur le côté ouest (droit) de la combe signalent en fait l'ancien château (emblème de pouvoir) et non le village, ce qui est très significatif. La chartreuse est entourée de fruitières désignées par le nom des communes qui les font exploiter (Nyon, Coppet, Arzier, Begnins), et qui sont donc des réalités économiques enregistrées par le cartographe. L'église d'Oujon est figurée entre deux tours fantaisistes qui veulent peut-être évoquer les annexes du chevet ou une porterie. À côté, une clôture faite en partie d'un rideau d'arbres, avec un portail, pourrait suggérer un cloître entourant un préau planté de quelques arbres. Mais comme cet élément est bien distinct du groupe de bâtiments formé autour de l'église, on ne saurait exclure non plus qu'il puisse s'agir d'un dessin schématique de la maison basse (soit les bâtiments d'exploitation), supprimée probablement au début du XIV^{e} siècle.

Fig. 5. Carte du Pays de Vaud par Thomas Schoepf, 1577. Gravure en taille-douce avec surcharges en couleur, 46 x 65 cm. Échelle approximative 1 : 100 000. Sainte-Catherine, Montheron. Détail. © Bibliothèque universitaire de Berne, collection Ryhiner.

En recensant les symboles utilisés pour illustrer les anciens couvents, on remarque que presque tous les établissements qui nous intéressent ici et qui ont été supprimés consécutivement à la conquête bernoise sont représentés par un symbole identique: deux tours encadrant une maison, avec une étoile sur chacune des tours. Ce détail est d'importance, parce qu'il sert à la distinction d'avec les monastères encore habités en terre catholique (par exemple l'abbaye de Saint-Claude, la chartreuse de La Valsainte, etc.), où les tours sont surmontées d'une croix grecque. Dans la catégorie des établissements supprimés figurés par ce symbole, on trouve Oujon, le Lac-de-Joux, Montheron, Sainte-Catherine et Hautcrêt. Font exception l'abbaye de Bonmont, alors administrée par un gouverneur, et la chartreuse de La Lance, devenue propriété privée d'un bailli bernois. Quant au Lieu, de suppression plus ancienne, il est représenté comme un village;

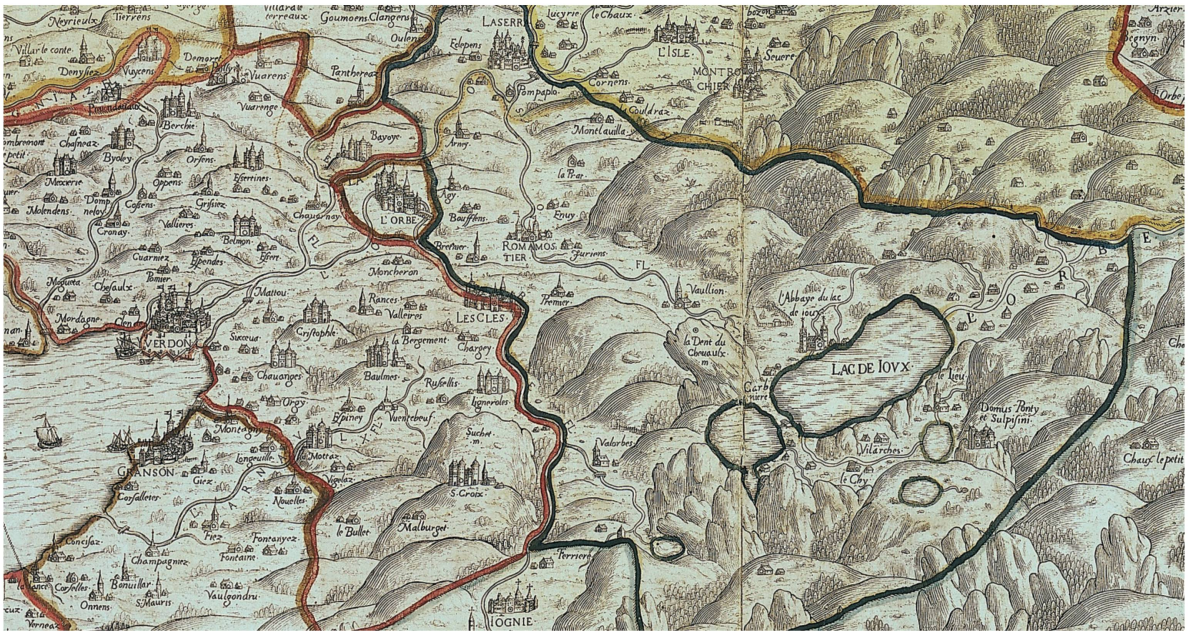

Fig. 6. Carte du Pays de Vaud par Thomas Schoepf, 1577. Gravure en taille-douce avec surcharges en couleur, 46 x 65 cm. Échelle approximative 1 : 100 000. La Lance, Romainmôtier, Lac-de-Joux, Le Lieu, *Domus Pontii*. Détail. © Bibliothèque universitaire de Berne, collection Ryhiner.

l'ermitage de Pontius y figure, toujours avec une légende latine sans pareille sur la carte *Domus Pontÿ et Sulpisini.* En résumé, il y a donc pour Schoepf trois catégories d'anciens établissements religieux : ceux qui ont été supprimés anciennement, ceux dont, après la suppression par Berne, les biens ont été simplement amodiés sans réutilisation des bâtiments, enfin ceux qui ont été intégrés dans le nouveau système administratif.

Dans la lignée de Schoepf, Joseph Plepp (1595-1642), architecte et peintre autant que cartographe, publie en 1638, également sur mandat officiel, une nouvelle carte de la République de Berne[15]. Par comparaison avec son prédécesseur, il montre de nets progrès dans la représentation chorographique (précision de la gravure, même s'il s'agit toujours d'une vue panoramique et non d'une vue plane) et dans l'exactitude du réseau hydrographique. La comparaison est cependant limitée en raison de la différence d'échelle : Plepp fait tenir tout le territoire bernois sur une seule feuille, à une échelle approximative de 1 : 350 000. Dans son *« Explicatio notarum »*, il distingue entre ville, bailliage, château, village et ferme isolée. Les anciens couvents d'Oujon, La Lance,

15 Sur Joseph Plepp, cf. la notice de Johanna Strübin Rindisbacher dans le *Dictionnaire biographique de l'art suisse*, Zurich ; Lausanne : Neue Zürcher Zeitung, 1998, vol. 2, p. 829-830 (avec bibliographie) ; Georges Grosjean, « Karte des bernischen Staatsgebietes 1638 von Joseph Plepp », *Cartographica Helvetica*, N° 12, 1995, pp. 13-17.

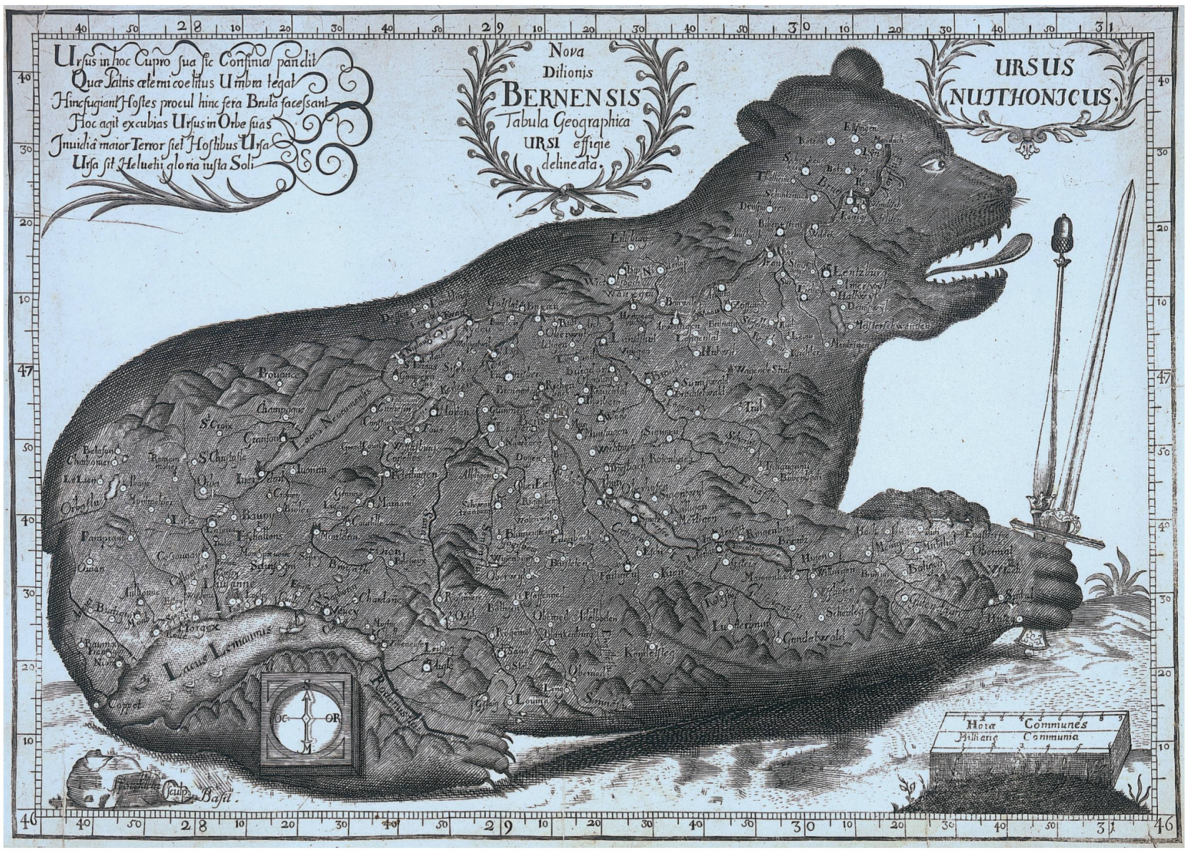

Fig. 7. Carte de la République de Berne en forme d'ours *(Nova ditionis Bernensis tabula geographica ursi effigie delineata)*, par Jakob Störcklein, vers 1700. Gravure en taille-douce, 23 x 33 cm. Échelle approximative 1:800000. © Bibliothèque universitaire de Berne, collection Ryhiner.

Montheron, Hautcrêt et Sainte-Catherine y sont représentés par un des symboles utilisés pour les villages.

Un dernier témoignage cartographique bernois doit être évoqué. Il s'agit du document publié vers 1700 par Jakob Störcklein et représentant la République de Berne sous la forme de son animal emblématique, l'ours (fig. 7). Le propos scientifique est totalement relégué derrière la figuration allégorique destinée à célébrer la puissance de Berne *(«ditio Bernensis»)*. Il est assez étonnant de trouver ici encore, sur la croupe de l'imposant plantigrade, aux confins du territoire bernois, un petit symbole signalant Oujon, alors que Saint-Cergue n'y figure même pas. Sur toute la carte, on ne voit pas d'autre ancien monastère «rural» que Bonmont. Il ne fait guère de doute que Störcklein n'a fait qu'adapter (c'est-à-dire déformer) des cartes plus anciennes, mais il n'en est pas moins intéressant d'observer qu'au seuil du XVIII^e siècle, l'ancienne chartreuse d'Oujon, alors retombée dans un abandon forestier total à peine interrompu par le passage occasionnel de chaufourniers et de verriers, a paru digne encore de figurer sur la carte d'une république réformée au faîte de sa puissance.

Fig. 8. Carte du *«Wiflispurgergou»* pour l'atlas de Gérard Mercator, 1585. Gravure en taille-douce, 36 x 47 cm. Échelle approximative 1:340 000. Détail. © Zentralbibliothek de Zurich, collection des cartes.

QUELQUES TÉMOIGNAGES DE LA CARTOGRAPHIE SCIENTIFIQUE DE LA RENAISSANCE ET DU XVII^{e} SIÈCLE

À la différence de Schoepf et de ses successeurs, les auteurs des grands projets cartographiques de la Renaissance poursuivaient des fins avant tout scientifiques et commerciales. Parmi ces projets, nous nous intéresserons ici à la cosmographie d'après Ptolémée, entreprise à la fin du XV^{e} siècle et rééditée un siècle plus tard, sous l'impulsion de Gérard Mercator (1512-1594), humaniste établi à Duisbourg. La Suisse est couverte en quatre feuilles faisant partie d'un volume sur la Gaule, les Pays-Bas et la Germanie, publié en 1585. La carte de la Suisse du sud-ouest porte en son cartouche le

titre *«Das Wiflispurgergou»* («pays de Wiflisburg», c'est-à-dire Avenches), qui à la Renaissance a des airs de réminiscence savante des anciennes unités territoriales qu'avaient formées successivement la cité des Helvètes et le diocèse de Lausanne (fig. 8). Les anciens établissements religieux qui nous intéressent y sont presque tous figurés par un cercle surmonté d'une croix. L'abbaye cistercienne de Bonmont a un statut graphique supérieur, étant représentée par une tour. La chartreuse de La Lance et, ce qui est plus étonnant, l'abbaye de Hautcrêt, figurent sous la forme d'un cercle muni d'une tige, symbole utilisé pour plusieurs villages. La systématique se laisse aussi prendre en défaut dans la représentation des monastères vivants (il y a par exemple trois symboles différents pour l'abbaye cistercienne d'Hauterive, près de Fribourg, et pour les chartreuses de La Part-Dieu et de La Valsainte). Si la référence à Avenches signale une nette démarcation par rapport à l'intitulé des cartes officielles bernoises, celles-ci en revanche ont très certainement servi de modèle pour les détails que Mercator ou ses graveurs n'ont pas trouvés chez Aegidius Tschudi [16]. Dans la région du Jura vaudois, on remarque en effet deux détails qui n'ont guère pu être empruntés qu'à Schoepf: premièrement la présence de fruitières (Arzier, Genolier, Coppet, Nyon) et deuxièmement celle de l'invariable *«Domus Ponc & Sulpisini»*.

Également établie pour l'atlas de Mercator, la carte de la région du Léman, par le Genevois Jacques Goulart (publiée en 1606), marque une rupture, mais aussi un moment unique. Nous reproduisons ici la version publiée en 1607 par l'imprimeur anversois Jean-Baptiste Vriendt; elle diffère de l'original de Goulart par quelques détails, principalement l'orientation (Goulart avait placé le sud en haut) (fig. 9). Théologien, Jacques Goulart (1580-1622) a été nommé en 1621 pasteur d'Arzier. Quelle qu'ait pu être sa connaissance du terrain avant cette nomination, il fait œuvre originale par le choix du cadre, qui ne correspond pas à un territoire politique, mais à une réalité purement géographique. Ses intérêts d'érudit qui se révèlent à maints détails [17] ne font pas concurrence à un souci d'exactitude topographique, lequel explique sans doute l'absence de la chartreuse d'Oujon, pourtant présente sur des cartes générales plus récentes. Sur le territoire couvert par sa carte, on remarque les abbayes de Bonmont et de Montheron, toutes deux qualifiées comme telles. Bonmont n'a pas de traitement graphique privilégié comme sur les cartes bernoises. Quant à Montheron, ses bâtiments, quoique abandonnés, devaient encore constituer un repère topographique.

16 Leo Weisz (*Die Schweiz…, op. cit.*, pp. 94-96), constatant la précision des cartes de la Suisse, suppose une filiation remontant au savant glaronnais.

17 Nous renvoyons pour cela le lecteur à l'étude d'Étienne Clouzot, «Essai sur la cartographie du Léman. La carte de Jacques Goulart (1605)», *Genava*, N° 11, 1933, pp. 171-187.

Fig. 9. Carte de la région lémanique, par Jacques Goulart, version Vriendt de 1607. Gravure en taille-douce avec surcharges en couleur, 37 x 51 cm. Échelle approximative 1 : 175 000. © Zentralbibliothek de Zurich, collection des cartes.

Établie d'un point de vue plus lointain, la carte de la Suisse *(Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae caeterorumque Confoederatorum ut & finitimorum Populorum Tabula Geographica et Hydrographica nova & exacta)*, du Zurichois Hans Conrad Gyger (1599-1674) témoigne elle aussi, et pour les mêmes raisons que Mercator, d'emprunts à Schoepf. La version reproduite ici (fig. 10) a été gravée en 1657, assurément d'après des modèles plus anciens, parce qu'à ce moment, Gyger avait déjà mis au point la technique qui fait de lui un grand nom de l'histoire du dessin cartographique : la représentation du relief en plan, technique qui n'est ici qu'embryonnaire[18]. Cette qualité novatrice s'accompagne malheureusement d'erreurs assez grossières dans le réseau hydrographique et dans la situation des localités. Cependant, le choix des symboles pour les anciens établissements religieux n'est pas totalement arbitraire : abstraction faite de l'absence de l'abbaye d'Hautcrêt, on peut définir trois catégories : la première comprend

18 Cf. Leo Weisz, *Die Schweiz…*, *op. cit.*, pp. 111 ss., fig. 129 et 130 (autres cartes de la Suisse, de 1634 et 1635). La carte ici reproduite a pour particularité d'indiquer un tracé de frontière qui laisse à Berne un territoire beaucoup trop généreux du côté de la Dôle.

deux abbayes désignées par l'abréviation « ab. » et un cercle surmonté d'une croix latine (Bonmont et Lac-de-Joux) ; la deuxième inclut d'anciens couvents désignés par le même symbole que les villages (Oujon, La Lance, Montheron et la *Domus Pont et Sulpissiny*) ; la troisième ne compte qu'une seule maison dans le pays de Vaud, c'est Sainte-Catherine, curieusement représentée par un cercle surmonté d'une croix grecque, symbole utilisé pour les établissements religieux habités par une communauté (hors du pays de Vaud : par exemple La Valsainte) ; rien, dans le statut de l'ancien couvent de carmes passé aux mains de la ville de Lausanne, qui l'amodiait, ne permet d'expliquer cette anomalie.

QUELQUES REMARQUES GÉNÉRALES POUR CONCLURE

Les cartes passées en revue ici ne sont qu'un petit échantillon, mais l'enquête ne gagnerait sans doute pas beaucoup à être élargie (aux cartes éditées en France au XVIIe siècle, par exemple), parce que la tendance générale quant à la représentation des anciens monastères ruraux paraît assez nette : la survivance cartographique de ces lieux doit s'expliquer avant tout par leur signification dans le système territorial féodal et leur éminente qualité d'emblème du pouvoir. Mais on ne saurait exclure qu'un autre facteur, moins rationnel, ait aussi joué un rôle : le souvenir de communautés d'hommes ou de femmes dont la présence, le rayonnement spirituel et – pour certaines – l'hospitalité n'ont guère pu disparaître sans laisser une empreinte dans la mémoire collective. Du fait cependant que nos sources sont ici toutes de nature officielle ou quasi officielle, nous en sommes réduits aux hypothèses.

Quoi qu'il en soit, la mort de l'Ancien Régime signifiera la fin de ce genre de représentations cartographiques : sur cette totale « mise à plat » de la topographie et des lieux habités que constituent les cartes du Strasbourgeois Johann Heinrich Weiss [19], de 1799, il n'y a plus aucune place pour ce genre de reliquats.

19 Cf. Leo Weisz, *Die Schweiz…*, *op. cit.*, pp. 210 ss.

Fig. 10. *Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae caeterorumque Confoederatorum ut & finitimorum Populorum Tabula Geographica et Hydrographica nova & exacta* (carte générale de la Suisse), par Hans Conrad Gyger, 1657. Gravure en taille-douce, 55 x 76 cm. Échelle approximative 1 : 500 000. Détail. © Zentralbibliothek de Zurich, collection des cartes.

ANNEXE
NOTICE COMPLÉMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE L'ANCIENNE CHARTREUSE D'OUJON ET SON BORNAGE

À PROPOS D'UNE ANCIENNE BORNE

La représentation cartographique d'un territoire formant une unité politique ou juridictionnelle est déjà un moyen dérivé qui présuppose une matérialisation – ou pour le moins un levé – des limites sur le terrain. Sur les cartes elles-mêmes figurent d'ailleurs souvent des bornes. Les vestiges conservés, pour ce qui concerne les anciens établissements religieux du Pays de Vaud, sont extrêmement rares, mais cette rareté est le témoignage peu fidèle d'un bornage qui devait être assez systématique. La réalité du bornage des territoires monastiques est en tout cas bien connue par les textes, et à Oujon même[1]. On est donc fondé à penser que de nombreuses bornes ont disparu, ont été mutilées ou remployées. Pour un monastère cartusien, le territoire (le « désert ») est non seulement un territoire juridictionnel, mais aussi l'espace où doit être préservée la solitude des moines.

Dans son étude sur les anciennes bornes vaudoises, Jean-François Robert[2] signale une borne portant sur une de ses faces la date de 1668 au-dessous d'une croix droite, visible encore à l'entrée du pâturage de la Petite-Enne, sur le territoire de l'actuelle commune d'Arzier, donc à l'intérieur du désert de la chartreuse d'Oujon (du moins tel que nous le reconstituons), près de ses confins nord-est[3] (fig. 1 et 2). Comme le millésime est postérieur à la suppression du couvent, la borne, faute de mieux, a été considérée jusqu'ici comme une « borne de juridiction ». Mais il y a d'autres informations et hypothèses à en tirer.

1 Dans un accord conclu entre l'abbaye de Bonmont et la chartreuse d'Oujon, avant 1185, il est dit en effet que les deux couvents, afin d'établir la paix entre eux, ont planté des bornes dans leurs pâturages: *« … in pascuis etenim suis ut pacem veram inter se haberent terminos et metas posuerunt. »* Cf. Jean-Joseph Hisely, *Cartulaire de la chartreuse d'Oujon*, Lausanne: Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande 12, N° 49, 1854. Jean-Daniel Morerod a trouvé dans les Archives communales d'Arzier la mention d'un acte de bornage, au moyen de « pierres marquées d'une croix », du côté de Genolier, en 1404 (AC Arzier, A 23u).

2 Jean-François Robert, *Vieilles bornes en Pays de Vaud*, Aubonne: Association pour l'Arboretum du vallon de l'Aubonne, Cahiers du Musée du Bois 5, 1980, p. 13.

3 Coordonnées 502.025/148.800. La borne est à environ 700 mètres de l'actuelle limite communale. Cette relative imprécision, dans un environnement montagnard, nous paraît tout à fait acceptable et non susceptible de remettre en question la filiation de principe, dans ce secteur, entre les limites du désert d'Oujon et celles de la commune d'Arzier.

Fig. 1. Borne à l'entrée d'un ancien pâturage de la chartreuse d'Oujon. Face principale. Photographie de l'auteur.

Fig. 2. Borne à l'entrée d'un ancien pâturage de la chartreuse d'Oujon. Face supérieure. Photographie de l'auteur.

Un fait tout d'abord, qui ne laisse pas de surprendre: la croix grecque pattée, très simple, est un motif que l'on ne retrouve sur aucune autre borne vaudoise connue, si ce n'est sur deux bornes que J.-F. Robert met justement en relation avec des établissements religieux (pour l'une l'abbaye cistercienne de Haut-Crêt, près d'Oron, et pour l'autre le prieuré clunisien de Romainmôtier). Ces deux dernières bornes ne portent pas de date: en d'autres termes, pas de millésime qui pourrait contredire une datation encore médiévale. Cela nous amène à émettre l'hypothèse d'un millésime gravé ultérieurement sur la borne de la Petite-Enne. Une autre raison encore nous incite à supposer que la borne est bien un témoin direct du marquage des limites du désert d'Oujon: c'est qu'au XVII[e] siècle, les bornes indiquant une limite de juridiction ou de seigneurie montrent de véritables armoiries (communales ou seigneuriales), dont leurs détenteurs étaient bien trop fiers pour renoncer à cette occasion de les afficher.

Certes, on ne résout pas ainsi la question du millésime: pourquoi 1668? – Nous ne pourrons donner ici qu'un élément de réponse dont le développement serait intéressant mais dépasserait le cadre de cette brève notice. Le milieu du XVII[e] siècle représente une étape importante dans l'histoire de la commune d'Arzier, à laquelle les chartreux avaient jadis donné naissance de fait (en attirant des colons) et de droit (en leur octroyant des franchises par une charte de 1304[4]). En 1657 en effet, la communauté d'Arzier, qui dépendait depuis 1536 du châtelain de Nyon, en est séparée par Berne pour former une juridiction particulière; en 1664, la commune accède à la seigneurie sur le village, et dès 1668, il existe un seul châtelain pour les cours de justice de Saint-Cergue et d'Arzier[5]. Dans ce contexte, l'apposition d'un millésime sur une borne existante prendrait tout son sens.

On imagine moins facilement que cette borne, au demeurant singulièrement isolée, ait pu être plantée en cet endroit si retiré au XVII[e] siècle. Dans le système territorial de la chartreuse, elle avait en revanche une raison d'être non seulement comme une marque tangible (parmi d'autres probablement) des possessions du couvent, ainsi que nous l'avons rappelé, mais aussi parce qu'elle concerne très précisément un lieu (l'Enne) dont les habitants d'Arzier, aux termes de la charte de franchises de 1304, n'avaient pas le droit de s'approcher tant qu'y paissait le bétail du couvent[6]. La borne se trouvait donc à un endroit fréquenté pour l'exploitation des pâturages, et les habitants d'Arzier l'ont toujours connue. Ayant retrouvé, après plus de cent ans de régime bernois, une plus grande autonomie communale, ils ont voulu marquer cet événement important par

4 Cf. Jean-Daniel Morerod, « Deux destins liés: la chartreuse d'Oujon et la communauté d'Arzier », in Laurent Auberson *et al.*, *Notre-Dame d'Oujon. Une chartreuse exemplaire?*, Lausanne: Cahiers d'archéologie romande 65, 1999, pp. 65-82.

5 Renseignements tirés du *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, d'Eugène Mottaz, art. « Arzier ». Il faudrait bien sûr faire une recherche détaillée dans les documents.

6 Cf. J.-D. Morerod, *op. cit.*, p. 78. Il existe deux pâturages voisins, la Grande-Enne et la Petite-Enne.

une référence – qui ne peut guère ne pas avoir été explicite – à leurs anciens seigneurs les moines chartreux, dont on ne sache pas qu'ils aient eu jamais à se plaindre.

LES LIMITES OCCIDENTALES DU DÉSERT D'OUJON ET LEUR NON-COÏNCIDENCE AVEC CELLES D'AUTRES UNITÉS TERRITORIALES

Dans le volume d'*Helvetia Sacra* consacré aux chartreux (III/4), une carte intitulée « La construction des espaces de La Part-Dieu, de La Lance et d'Oujon » (p. 32) met en évidence un problème considéré comme non résolu : celui de la non-coïncidence entre les limites du désert d'Oujon, du côté de la haute vallée de l'Orbe, et celles des diocèses de Genève, Lausanne et Lyon, dont les territoires se jouxtent à cet endroit. Nous voudrions faire quelques remarques à ce propos.

La reconstitution de ces limites ne semble guère contestable. Pour le désert d'Oujon, elle se fonde sur quatre chartes du XII^e^ siècle qui donnent des repères topographiques dont la marge d'imprécision est inférieure au kilomètre[7]. Il s'agit peut-être d'un faux problème dû à notre difficulté d'historiens modernes à accepter la réalité de tels enchevêtrements et de telles intersections d'unités territoriales. À l'époque de la fondation de la chartreuse d'Oujon et des abbayes de Bonmont et du Lac-de-Joux, les hautes terres du Jura ne sont encore que très faiblement colonisées ; c'est justement sous l'impulsion de ces nouveaux monastères qu'elles le seront de plus en plus. De ce fait, elles ne représentent pas un enjeu (en termes surtout de revenus féodaux ou paroissiaux). Sur des terres si peu peuplées, des limites floues ou non coïncidentes ne sont pas perçues comme problématiques.

Aux territoires diocésains et monastiques, il faudrait ajouter la Terre de Saint-Claude, qui est une principauté abbatiale. Faisons aussi observer que la non-coïncidence concerne aussi le domaine de l'abbaye de Bonmont, qui à l'ouest et au sud-ouest du massif de la Dôle, empiète largement sur le territoire diocésain de Lyon, respectivement de la Terre de Saint-Claude. Celle-ci, pour faire valoir ses prétentions sur la vallée de Joux, n'a pas d'autre base juridique que le fait accompli de sa colonisation, assez ponctuelle encore. Ce flou juridique est acceptable tant qu'il y a peu d'enjeux. À mesure que progresse la mise en valeur des terres (dont témoigne par exemple l'émergence de la commune et de la paroisse d'Arzier au début du XIV^e^ siècle), les motifs de conflits se multiplient. Quant aux intersections avec les territoires diocésains, elles peuvent subsister puisqu'elles n'incluent pas de villages dont l'attribution paroissiale aurait pu être disputée.

Plutôt qu'un problème, la non-coïncidence manifeste des limites de diverses unités territoriales dans le haut Jura nous paraît être un témoignage intéressant de la multiplicité de la perception et de la réalité du territoire au Moyen Âge.

7 *Notre-Dame d'Oujon, op. cit.*, pp. 44-45.